



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.641/2 **Rev.1**

ONU 
**programme pour
l'environnement**



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

09 juin 2026
Français
Original : anglais

Réunion consécutive des Groupes de correspondance sur la surveillance de l'Approche écosystémique (CORMON)
Biodiversité et Pêches et sur l'Analyse économique et sociale (COR ESA)

Vidéoconférence, 10-11 juin 2026

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires

SPA/RAC
Tunis, 2026

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément au Programme de Travail du PNUE/PAM - SPA/RAC, adopté par la 24^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (Le Caire, Égypte, 2-5 décembre 2025), le SPA/RAC organise la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON) Biodiversité et Pêches, les 10 et 11 juin 2026, consécutive à la réunion du Groupe de travail en ligne du COR ESA portant sur l'analyse coûts-avantages (ACA) et l'analyse coût-efficacité (ACE), le 11 juin 2026. Les deux réunions se tiendront par visioconférence.

2. Les principaux objectifs de la Réunion sont d'examiner les documents suivants :

- (i) Les Fiches techniques d'orientation mises à jour pour les Objectifs Écologiques (OE1) de la biodiversité relatives aux habitats benthiques, aux oiseaux marins, aux tortues marines et aux mammifères marins (cétacés et phoques moines) ;
- (ii) Les progrès et les expériences nationales liés à l'OE1, l'OE3, l'OE4 et à l'Indicateur Commun 24 (IC24) sur les déchets marins (ingestion par les tortues marines et enchevêtrement), y compris les habitats pélagiques, les pêches et les réseaux trophiques marins ; et
- (iii) **Échange de bonnes pratiques et enseignements tirés de la mise à jour et de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national.**

3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Document d'information UNEP/MED WG.641/Inf.2 Rev.1
--

4. La réunion sera ouverte à 08h30 (UTC+1) le 10 juin 2026 par le Coordinateur du PAM et le Directeur du SPA/RAC.

5. Tous les Points focaux ASP/DB, et/ou les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique et les partenaires pertinents pour la mise en œuvre de l'IMAP, selon qu'il conviendra, ont été invités à désigner leurs représentants à la réunion du CORMON.

6. Les organisations intergouvernementales ou non gouvernementales pertinentes ont été invitées à désigner leurs représentants à la réunion en qualité d'observateurs.

7. Le SPA/RAC agira en tant que Secrétariat de la réunion pour présenter les documents et apporter son aide lors de leur discussion, selon qu'il conviendra.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Documents de travail	UNEP/MED WG.641/1 Rev.1 UNEP/MED WG.641/2 Rev.1
Document d'information	UNEP/MED WG.641/Inf.1 Rev.1 UNEP/MED WG.641/Inf.2

a) Règles de procédure de la Réunion du Groupe de Correspondance de l'Approche Écosystémique sur la surveillance (CORMON) Biodiversité et Pêches

8. Les Règles de procédure des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de l'environnement marin et des régions côtières de la Méditerranée et de ses protocoles s'appliqueront mutatis mutandis à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

b) Élection du bureau

9. Conformément à l'Article 20 des règles de procédure mentionnées au paragraphe 2(a), la réunion élira un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

10. Conformément à l'Article 14 des règles de procédure mentionnées au paragraphe 2(a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.641/1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.641/2 **Rev.1**) sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris le calendrier figurant à la fin du présent document.

d) Organisation des travaux

11. Il est prévu que la réunion examine tous les points de l'ordre du jour sur une journée et demie.

12. Une interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant la réunion. La documentation sera disponible en anglais et en français.

13. Il est proposé que les séances soient programmées comme suit, sous réserve d'ajustements si nécessaire :

- a. 10 juin 2026 : 08h30 – 12h00 ; 13h30 - 15h00 heure de Tunis (UTC+1) ;
- b. 11 juin 2026 : 09h00 – 12h15 heure de Tunis (UTC+1).

14. Il est prévu que la réunion examine tous les points de l'ordre du jour au cours de la journée et demie. Il est envisagé de clôturer la réunion à 12h15 (heure de Tunis, UTC+1) le 11 juin 2026, après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour : Fiches techniques d'orientation mises à jour pour la biodiversité (OE1),.

3.1. Habitats benthiques (OE 1 : Indicateur Commun 1 – aire de répartition des habitats et Indicateur Commun 2 – condition des espèces et communautés typiques de l'habitat)

Documents de travail	UNEP/MED WG.641/3 Rev.1 UNEP/MED WG. 641/inf.3 UNEP/MED WG. 641/inf.4
-----------------------------	--

15. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.641/3 **Rev.1** « Projet de fiches techniques d'orientation mises à jour pour les indicateurs communs 1 et 2 de l'IMAP relatives aux habitats benthiques ».

16. Il est prévu que la Réunion examine le document et convienne de sa soumission à la Réunion des Points focaux ASP/DB (prévue en mai 2027) et à la Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (prévue en septembre 2027).

3.2. Oiseaux marins (OE 1 : Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population).

Documents de travail	UNEP/MED WG. 641/4
-----------------------------	--------------------

17. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.641/4 « Projet de fiches techniques d'orientation mises à jour pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatives aux oiseaux marins ».

18. Il est prévu que la Réunion examine le document et convienne de sa soumission à la Réunion des Points focaux ASP/DB (prévue en mai 2027) et à la Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (prévue en septembre 2027).

3.3. Reptiles – Tortues marines (OE 1 : Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population).

Documents de travail UNEP/MED WG. 641/5

19. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.641/5 « Projet de fiches techniques d'orientation mises à jour pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatives aux tortues marines ».

20. Il est prévu que la Réunion examine le document et convienne de sa soumission à la Réunion des Points focaux ASP/DB (prévue en mai 2027) et à la Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (prévue en septembre 2027).

3.4. Mammifères marins - Cétacés (OE 1 : Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population).

Documents de travail UNEP/MED WG. 641/6 Rev.1

21. Le Secrétariat et le Secrétariat de l'ACCOBAMS présenteront le document UNEP/MED WG.641/6 Rev.1 « Projet de fiches techniques d'orientation mises à jour pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatives aux cétacés ».

22. Il est prévu que la Réunion examine le document et convienne de sa soumission à la Réunion des Points focaux ASP/DB (prévue en mai 2027) et à la Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (prévue en septembre 2027).

3.5. Mammifères marins - Phoque moine (Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population).

Documents de travail UNEP/MED WG. 641/7
UNEP/MED WG. 641/inf.5

23. Le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.641/7 « Projet de fiches techniques d'orientation mises à jour pour les indicateurs communs 3, 4 et 5 de l'IMAP relatives aux phoques moines ».

24. Il est prévu que la Réunion examine le document et convienne de sa soumission à la Réunion des Points focaux du SPA/RAC (prévue en mai 2027) et à la Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (prévue en septembre 2027).

Point 4 de l'ordre du jour : Objectif Écologique 1 (Biodiversité) : Surveillance et évaluation des habitats pélagiques au moyen du phytoplancton et du zooplancton – Progrès et partage des expériences nationales

Documents de travail UNEP/MED WG. 641/inf.6

25. Ce point de l'ordre du jour débutera par le partage d'une expérience nationale sur la surveillance et l'évaluation des habitats pélagiques au moyen du phytoplancton et du zooplancton,.

26. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG. 641/inf.6 « Mise à jour des progrès concernant l'Objectif Écologique 1 (Biodiversité) en se basant sur le phytoplancton et le zooplancton pour l'évaluation du Bon état écologique (BEE) des habitats pélagiques »,.

27. La Réunion sera invitée à échanger ses vues et à partager les expériences et approches nationales en vue d'une surveillance et d'une évaluation harmonisées et efficaces des habitats pélagiques en Méditerranée.

Point 5 de l'ordre du jour : Objectif Écologique 3 (Pêches) : État d'avancement et mises à jour techniques

Documents de travail UNEP/MED WG. 641/inf.7
UNEP/MED WG. 641/inf.8
UNEP/MED WG. 641/inf.9

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat de la CGPM présentera le document UNEP/MED WG.641/Inf.7 « Situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire 2025 » (SoMFi 2025), y compris un bref aperçu des principales conclusions pertinentes pour l'Objectif Écologique 3 (Pêches) et une mise à jour de la fiche technique d'orientation de l'OE3, actuellement en cours de révision.

29. Le Secrétariat présentera les résultats du projet FishEBM Med liés à l'Objectif Écologique 3 (Pêches), à savoir les documents UNEP/MED WG.641/Inf.8 « Liens entre les indicateurs de l'IMAP pour l'atteinte du BEE en Méditerranée, y compris le rôle des pêches » et UNEP/MED WG.641/Inf.9 « Analyse comparative des cadres de présentation de rapports de la CGPM et de l'IMAP sur les pêcheries commerciales et les prises accidentelles d'espèces vulnérables en Méditerranée ».

30. La Réunion sera invitée à prendre note des informations présentées concernant les Pêches (OE3) et à formuler des commentaires, selon qu'il conviendra.

Point 6 de l'ordre du jour : Objectif Écologique 4 (Réseaux trophiques marins) : Définition du BEE et des cibles – Progrès et partage des approches nationales pour la surveillance et l'évaluation des réseaux trophiques marins.

Documents de travail UNEP/MED WG. 641/inf.10

31. Ce point de l'ordre du jour débutera par le partage d'une expérience nationale sur la surveillance et l'évaluation des réseaux trophiques marins.

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG. 641/inf.10 « Mise à jour des progrès sur l'élaboration des définitions du Bon état écologique (BEE) et des cibles pour l'Indicateur Commun au titre de l'Objectif Écologique 4 (Réseaux trophiques marins) ».

33. La Réunion sera invitée à échanger ses vues et à partager les expériences et approches nationales en vue d'une surveillance et d'une évaluation harmonisées et efficaces des réseaux trophiques marins en mer Méditerranée.

Point 7 de l'ordre du jour : Indicateur Commun 24 (OE10 Déchets marins) : Progrès et partage des expériences nationales sur la surveillance et l'évaluation de l'IC24 - Ingestion par les tortues marines et enchevêtrement

34. Ce point de l'ordre du jour débutera par le partage d'une expérience nationale sur la surveillance et l'évaluation de l'ingestion par les tortues marines et de l'enchevêtrement, liés à l'Indicateur Commun 24 (OE10 Déchets marins). Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG. 641/inf.11 « Mise à jour des progrès accomplis concernant l'Indicateur Commun 24 : Tendances de la quantité de déchets ingérés par les organismes marins et du nombre d'individus enchevêtrés dans des déchets marins ».

35. La Réunion sera invitée à échanger ses vues et à partager les expériences et approches nationales en vue d'une surveillance et d'une évaluation harmonisées et efficaces de l'ingestion par les tortues marines et de l'enchevêtrement en Méditerranée.

Point 8 de l'ordre du jour : Échange de bonnes pratiques et enseignements tirés de la mise à jour et de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national : expériences des pays dans le cadre du projet EcAp MED PLUS.

36. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le projet EcAp MED PLUS, une initiative financée par l'Union européenne visant à soutenir les Parties contractantes du sud de la Méditerranée dans la mise en œuvre de l'Approche écosystémique et la mise à jour de l'IMAP au niveau national, notamment à travers des activités nationales appuyées par le projet.

37.

38. Cette session offrira aux pays bénéficiaires du projet EcAp MED PLUS l'occasion de partager leurs expériences nationales, les progrès réalisés, les défis rencontrés et les enseignements tirés de la mise en œuvre et de la mise à jour de l'IMAP, avec une attention particulière portée au suivi et à l'évaluation de la biodiversité marine. Toutes les Parties contractantes seront également invitées à contribuer à cet échange, selon le cas, en partageant les expériences et réflexions pertinentes issues de leurs contextes nationaux respectifs.

39.

40. La Réunion sera invitée à échanger ses points de vue sur les bonnes pratiques, les approches pratiques et les possibilités de coopération future, afin de renforcer la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, d'améliorer la cohérence avec le cadre régional et de favoriser le partage des connaissances entre les Parties contractantes.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses

41. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera toute autre question pertinente susceptible d'être soulevée par les participants et convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

42. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions, tels que préparés par le Rapporteur.

Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

43. Il est prévu que le Président clôture la Réunion le jeudi 11 juin 2026, à 12h15.

CALENDRIER PROPOSÉ
Heure de Tunis (UTC+1)

Mercredi, 10 Juin 2026		
8.30 – 8.45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	UNEP/MED WG.641/Inf.2
8.45 – 9.00	Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation	UNEP/MED WG.641/1 Rev.1 UNEP/MED WG.641/2 Rev.1 UNEP/MED WG.641/Inf.2 Rev.1
9.00– 10.30	Point 3 de l'ordre du jour : Fiches techniques d'orientation mises à jour pour la biodiversité (OE1) : 3.1. Habitats benthiques (OE 1 : Indicateur Commun 1 – aire de distribution des habitats et Indicateur Commun 2 – condition des espèces et communautés typiques de l'habitat). 3.2. Oiseaux marins (OE 1 : Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population). 3.3. Reptiles – Tortues marines (OE 1 : Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population).	UNEP/MED WG.641/3 Rev.1 UNEP/MED WG. 641/inf.3 UNEP/MED WG. 641/inf.4 UNEP/MED WG.641/4 UNEP/MED WG.641/5
10.30 – 11.00	<i>Pause</i>	
11.00 – 12.00	Point 3 de l'ordre du jour : Fiches techniques d'orientation mises à jour pour la biodiversité (OE1) : 3.4. Mammifères marins - Cétacés (OE 1 : Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population) 3.5. Mammifères marins - Phoque moine (Indicateur Commun 3 – aire de répartition des espèces, Indicateur Commun 4 – abondance de la population des espèces et Indicateur Commun 5 : caractéristiques démographiques de la population)	UNEP/MED WG.641/6 Rev.1 UNEP/MED WG. 641/7 UNEP/MED WG. 641/inf.5
12.00 – 13.30	<i>Pause déjeuner</i>	
13.30 – 14.00	Point 4 de l'ordre du jour : Objectif Écologique 1 (Biodiversité) : Surveillance et évaluation des habitats pélagiques au moyen du phytoplancton et du zooplancton – Progrès et partage des expériences nationales	UNEP/MED WG. 641/inf.6

14.00 – 14.30	Point 5 de l'ordre du jour : Objectif Écologique 3 : État d'avancement et mises à jour techniques	UNEP/MED WG. 641/inf.7 UNEP/MED WG. 641/inf.8 UNEP/MED WG. 641/inf.9
14.30 - 15.00	Point 6 de l'ordre du jour : Objectif Écologique 4 (Réseaux trophiques marins) : Définition du BEE et des cibles – Progrès et partage des approches nationales pour la surveillance et l'évaluation des réseaux trophiques marins	UNEP/MED WG. 641/inf.10
Jeudi, 11 Juin 2026		
9.00 – 9:30	Point 7 de l'ordre du jour : Indicateur Commun 24 (OE10 Déchets marins) : Progrès et partage des expériences nationales sur la surveillance et l'évaluation de l'IC24 - Ingestion par les tortues marines et enchevêtrement	UNEP/MED WG. 641/inf.11
9:30 – 10:15	Point 8 de l'ordre du jour : Échange de bonnes pratiques et retour d'expérience sur la mise à jour et la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national.	
10.15 – 10.30	Point 9 de l'ordre du jour : Questions diverses	
10.30-11.00	<i>Pause</i>	
11.00 – 12.15	Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
12.15	Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	
12.15 – 13.30	<i>Pause déjeuner</i>	
13:30 – 16:10	Réunion du Groupe de travail en ligne du COR ESA axée sur l'analyse coûts-avantages (ACA) et l'analyse coût-efficacité (ACE)	